

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 juin 2019

Le Président ouvre la séance à 20 heures 30

Absent excusé: Philippe CAVALIER.

Présents : 10.

Le secrétaire de séance est nommé : Arnaud MARIGNAC.

Au préalable, le conseil observe une minute de silence en souvenir de Marcel CALMELS, maire de Saint-Rome-de-Tarn, décédé subitement, ce jour même.

1° - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2019.

2° - Assainissement.

2.1. La commission des interventions de l'Agence Adour Garonne a accordé un supplément de 20% (aux 30% déjà accordés) pour les dossiers de création des stations d'épuration des villages de Candas et Marzials ainsi que pour la création d'un réseau structurant à Marzials et d'un réseau de collecte à Candas.

2.2. Dissimulation de réseaux électriques et téléphoniques (Camin Vielh à Candas).

Le SIEDA , à l'occasion des travaux d'assainissement réalisera la dissimulation obligatoire du

- réseau électrique : 29 577,71 € dont 20% par la commune soit 5 915,54 €

- réseau téléphone : 6 090,88 € dont 50% par la commune soit 3 045,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité.

2.3. Terrain pour effluents (AB 184 à Marzials).

Après une visite sur site, la police de l'eau demande une modification des réseaux d'effluents.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de lancer l'acquisition de ce terrain.

2.4. Caisse des Dépôts

Pour la réalisation du projet d'assainissement qui s'élève hors taxe à 792 576 €, la commune s'est adressée à la Caisse des Dépôts et demande un prêt de 484 064 € pour un amortissement sur 40 ans au taux actuariel du Livret A (0,75 %).

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer l'autorisation de prêt.

3° - Ecole des Hirondelles

3.1. Bâtiment.

Pour examiner l'état de la dalle du préau et du mur de soutènement de la cour, une délégation du conseil se rendra sur place imminement.

3.2. Numérique.

Afin de réaliser le branchement des derniers appareils acquis (Projet ENIR 2 concernant un deuxième tableau numérique et des tablettes), un réseau comprenant la pose d'un câble informatique et des relais pour les tablettes, un switch ethernet 8 ports, la pose de prises de courant, sera réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil (une abstention) inscrit une somme de 1 430,82 €.

3.3. ATSEM.

Le contrat d'un ATSEM arrivant à son terme, le conseil, après en avoir délibéré, (un conseiller de la famille du candidat, étant sorti), décide son renouvellement pour 3 ans.

3.4. Cantine.

Une hausse de 1,08 % (3 centimes) est annoncée pour le mois de septembre 2019.

La précédente hausse ayant été prise en charge par la commune, ce sont les parents qui supporteront cette dernière.

Le coût du repas sera 3,25 € (0,56 € pour la commune et 2,69 € pour les parents).

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité.

3.5. Garderie.

Modification des horaires à la demande de parents.

Le matin, pour le moment, pas de changement.

Le soir, prolongement de 1/2 heure. La garderie sera assurée, pour les parents qui le demandent, jusqu'à 18 H 00. La participation financière est à l'étude.

4° - Association Sportive Montjauvienne.

Election d'un nouveau bureau : Président : Roland AFONSO

Tésorier : MAURY

Secrétaire : Matthieu CELIE

5° - Budget

5.1. Communication de l'entrevue avec le Tésorier Payeur de Millau qui contrôle les finances de la commune. Il en ressort :

- une situation financière saine et équilibrée

- la capacité d'autofinancement nette représente 145 € par habitant contre 202 pour la strate

- l'encours de la dette actuelle est 2,4 fois moins important que celui de la strate

- le fonds de roulement est confortable avec 408 € par habitant pour 710 pour la strate.

Le principal risque financier est constitué par les travaux d'assainissement qui seraient supportés par le budget annexe M 49 et pouvant nécessiter une subvention d'équilibre de la commune.

5.2. Fonds de péréquation inter communautaire (FPIC).

La commune est redevable d'une somme de 12 100 € (soit une baisse de 1 672 € par rapport à 2018)

5.3. Décisions Modificatives

Le compte 21531-136 (7 000 €) est supprimé.

Les sommes qu'il comprenait (7 000 €) sont affectées

- compte 21312-134 Bâtiments scolaires (2000 €)

- compte 21318-134 Autres bâtiments publics (5 000 €)

Un nouveau compte 21538- 041 est créé pour inscrire les dépenses du compte supprimé (265 €).

6° - Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil adopte la demande d'adhésion d'un nouveau partenaire (syndicat Intercommunal d'AEP de la vallée du Cérrou).

7 - SIEDA

Proposition d'adhésion pour 2020 à 2023 pour

- 1- L'entretien des installations d'éclairage public de la commune (maintenance préventive et curative)
- 2- Renouvellement des luminaires obsolètes
- 3- Réduction de la pollution lumineuse
- 4- Optimisation énergétique.

Les points 2, 3, et 4 feront l'étude d'une faisabilité par le SIEDA et d'une validation de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité.

8 – Appartements HLM

L'Office Public d'HLM AVEYRON-HABITAT, Agence de Millau, nous a fait part des décisions de la commission d'attribution pour les divers logements vacants de la commune.

9° - Patrimoine Immobilier

9.1. Immeubles patrimoniaux :

9.1. 1. Saint-Martin d'Ayguebonne, Monument Historique Inscrit, propriété de la commune.

Lors de sa visite, l'Architecte des Bâtiments de France, préconise en urgence une « cristallisation » des arases et des pignons). Des panneaux *Danger, chute de pierres*, seront mis en place.

Un devis pour les travaux urgents s'élève à 6 852 €, pour les quels des subventions sont demandées (Bâtiments de France, Conseil Régional, Conseil Départemental 20% chacun).

L'autofinancement serait de 40% (2 740 €) et pris en charge par des associations....

Cette opération de sauvetage serait blanche pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité.

La commune adhère à La Fondation du Patrimoine dont le rôle est de recueillir des fonds provenant du mécénat pour des projets patrimoniaux.

9.1.2. Eglise de Montjoux

La visite met en évidence :

- des fuite d'eau à partir de l'opercule de la lanterne
- les poutres du beffroi attaquées par des insectes (termites...)

Un diagnostic sera fait par le servive départemental du Patrimoine.

9.1.3. Eglise de Roquetaillade :

Surveiller les claveaux de la voûte présentant des décollements.

9.2. Multiple rural

Création d'une terrasse en bois (5 191.20 € TTC).

Le conseil adopte à l'unanimité.

10° - PLUI

Suite aux diverses réunions, la procédure sera arrêtée le 23 juillet 2019.

Puis pendant 3 mois, les personnalités publiques associées (chambre d'agriculture, DDT, Parc...) seront consultées.

En novembre 2019, tenue de l'enquête publique où tout un chacun pourra intervenir pour faire part de ses remarques.

11 ° - Pôle Pêche Nature (PPN)

La rive droite du Tarn a été partiellement élaguée.

Une entreprise de Travaux Public va intervenir incessamment pour la réalisation des infrastructures (parking...)

12° - Dossiers en cours

12.1. Antenne Orange Mobile.

Les travaux, près du stade de foot, devraient débuter mi-septembre.

12.2. Fibre

Les travaux avancent : pose de goulottes le long des parapets de la route RD 41.

13° - Activités estivales

13.1. Camp scout du 13 au 30 juillet à Montginou.

13.2. Camp Eurocopter, au cours de 3 week-end à la salle des Fêtes de Montjoux

13.3. Cirque

Le cirque LANDRI viendra s'installer le 20 juillet à Montjoux.

13.4 Studio d'enregistrement itinérant (caravane) 1-15 juillet.

Le conseil n'est pas favorable à cette installation sur un terrain communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le maire Jean FROMENT.